



Boissy-sous-Saint-Yon
(91790)

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal
du
Mardi 03 mars 2015

Le Mardi 03 mars 2015 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boissy-Sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 23 février 2015, s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Maurice DORIZON, à la Grange aux anneaux, place du Général de Gaulle à BOISSY-SOUS-SAINT-YON.

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présent(e)s : M. DORIZON - MME BILIEU - M. HERRY - MME PEDRONO – M. LEVASSEUR - MME MÉNELET – M. TABART - MME FLEURY – M. LION - M. MENARD - MME MAINGUY - M. DIAS - M. LABORIE - MME BROCHOT - M. OMNES – M. FRANCOIS - M. GUITTET (à partir de la délibération n° 2015-014) – MME FERNET – M. DEGREMONT - M. LABRIT – M. LEMAITRE - M. PASTOUREL

Procurations :
MME JOLY à MME PEDRONO
MME MOUNOURY à M. TABART
MME PERRIER à M. LEMAITRE
MME GAUTHIER à M. PASTOUREL

Absente : MELLE RENAULT

Secrétaire de Séance : M. TABART

Le Conseil Municipal,
Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,
Après en avoir délibéré,

Délib. N° 2015-011 : Adoption de l'ordre du jour du jour du Conseil Municipal
ADOPTE l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 03 mars 2015 À l'unanimité.

Délib. N° 2015-012 : Adoption du procès-verbal du 04 décembre 2014
ADOPTE le procès-verbal de la séance du 04 décembre 2014,
À l'unanimité.

Administration générale – Décisions du Maire prises en application du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREND ACTE des décisions du Maire n° DM. 173-2014, n° DM 174-2014, n° DM 175-2014, n° DM 176-2014, n° DM 2015-001, n° DM 2015-002, n° DM 2015-003 et n° DM 2015-004.

Délib. N° 2015-013 : Autorisation d'utilisation de crédits d'investissement avant le vote du budget 2015

ADOPTE l'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget 2015, tels qu'ils suivent :

- à l'opération 016 « Services Techniques », à l'article 2158 « autres installation, matériel et outillage technique » : 9 000 €

- à l'opération 017 « Travaux divers », à l'article 2312 « terrain » : 47 100 €

- à l'opération 018 « Matériel divers », à l'article 2183 « matériel informatique » : 18 000 €

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-014 : Demande de subvention 2015 au titre de la D.E.T.R. – Création d'un bâtiment d'accueil périscolaire

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour la création, rénovation ou équipement des bâtiments scolaires,

SOLLICITE une subvention au taux maximum de 30% du montant HT du projet,

PREND NOTE que la subvention est plafonnée à 200.000 € pour les opérations scolaires,

PRÉCISE le plan de financement et l'échéancier de réalisation de l'opération.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-015 : Remise gracieuse de pénalités pour dépassement d'un délai de paiement de la taxe d'urbanisme

ACCORDE une remise gracieuse de pénalités à deux administrés pour dépassement d'un délai de paiement de la taxe d'urbanisme.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-016 : Modification de la fixation du montant des indemnités de fonction des élus

FIXE, à compter du 1^{er} avril 2015, la nouvelle répartition des taux d'indemnités de fonction comme suit :

Maire : 31 % / Maires adjoints : 19 % /conseiller municipal délégué : 14 %,

PRÉCISE que cette nouvelle répartition respecte le montant maximum des indemnités susceptibles d'être allouées en fonction de la strate de la collectivité.

À la majorité : 25 voix pour, 1 abstention (Mme Mainguy).

Délib. N° 2015-017 : Demandes de remboursement divers

AUTORISE le remboursement de sommes avancées par un élu dans le cadre de diverses manifestations, pour un montant total de 465,90 €.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-018 : Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie, accident et risques divers

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes de relance des assurances IARD pour la période 2016-2019,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et, l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant, à l'article 616.

À l'unanimité.

Délib. N° 2015-019 : Création d'un marché communal et fixation des droits de place

AUTORISE la création d'un Marché municipal hebdomadaire place du Général de Gaulle, le samedi matin de 8 heures à 13 heures,

FIXE les tarifs des droits de place pour 2015 comme suit, tarifs à revoir annuellement en tenant compte de l'équilibre budgétaire :

- droit de place sans prêt de matériel : 1 € le mètre linéaire.
- Prêt du barnum pour un marché : 0,50 €
- Prêt d'une table de 3 mètres pour un marché : 0,20 €

PRÉCISE que les abonnés seront facturés au trimestre. Ils bénéficieront de 5 semaines au titre de congés annuels. Ces jours de marché non effectués seront déduits de la facturation trimestrielle constatant ces absences, **AUTORISE** la création de la commission consultative chargée de régler les éventuels litiges se rapportant à l'organisation et au fonctionnement du Marché,

DÉSIGNE trois représentants élus appelés à siéger : **Mme FLEURY Murielle, Mme BROCHOT Sandrine, Mme BILIE Carine.**

PRÉCISE que des personnes qualifiées extérieures pourront être sollicitées, à titre consultatif, au sein de la commission.

À l'unanimité,

Délib. N° 2015-020 : Avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de financement accueils de loisirs sans hébergement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants n° 1 permettant de proroger sur l'année 2014 les conventions n° 21-2011 et n° 22-2011 à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales.

À l'unanimité,

Délib. N° 2015-021 : Modification de la convention relative à l'accès à l'accueil de loisirs communal avec la commune de Saint-Yon

APPROUVE les termes de la convention relative à l'accès à l'accueil de loisirs avec la commune de Saint-Yon, **AUTORISE** monsieur le Maire à signer cette convention et à en poursuivre l'exécution,

PRÉCISE que cette délibération met fin à l'application de la précédente convention approuvée par délibération du 30 septembre 2014.

À l'unanimité,

Délib. N° 2015-022 : Mise en place du conseil municipal des enfants

APPROUVE la mise en place d'un Conseil Municipal des Enfants selon les conditions du règlement de fonctionnement proposé.

À l'unanimité,

Délib. N° 2015-023 : Annualisation du temps de travail des agents travaillant selon le rythme scolaire et extension quotidienne du service d'accueil périscolaire et de loisirs

APPROUVE l'annualisation du temps de travail induite par les nouveaux rythmes scolaires,

APPROUVE l'extension quotidienne de l'accueil des enfants par les services périscolaires et extrascolaires jusqu'à 19h00.

À l'unanimité,

Délib. N° 2015-024 : Modification du tableau des emplois – suppressions et créations

APPROUVE les suppressions d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe de 15 heures et d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe à 80 %,

APPROUVE les créations d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe de 31 heures et d'un poste à temps complet d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe,

ADOpte le tableau des emplois ainsi modifié à compter du 15 mars 2015.

À l'unanimité,

Délib. N° 2015-025 : Modification des statuts du SIERE

APPROUVE le projet de modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux entre Rémarde et Ecole.

À l'unanimité,

Délib. N° 2015-026 : Culture-sports – rapports de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CCA

APPROUVE le rapport n° 1/2015 et le rapport n°2/2015 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais.

À l'unanimité,

Délib. N° 2015-027 : Débat d'Orientation Budgétaire – année 2015

PREND ACTE des orientations budgétaires pour l'année 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le Maire,

Maurice DORIZON



